# RÉSULTAT : 1er INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL SUR LA PERRUCHE À COLLIER

**Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde après la destruction directe des habitats. Ces espèces, animales ou végétales, peuvent occuper les espaces libres, mais également supplanter les espèces autochtones jusqu'à les faire disparaître. De ce fait, elles font parties des préoccupations croissantes des collectivités territoriales, des gestionnaires d'espaces et d'un certain nombre de services de l'état. Elles sont une réelle menace non seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'économie et la santé (allergies et lésions cutanées). L'Oise n'est pas épargnée par cette problématique, de nombreuses espèces ont colonisées notre département (Bernache du Canada, Ouette d'Egypte…), une nouvelle a entrepris sa phase de colonisation, la Perruche à collier (*Psittacula krameri*).**

© Sutterstock

## LA PROBLÉMATIQUE

Originaire d'Afrique et Asie tropicales, la Perruche à collier est un charmant oiseau vert fluo, au joli bec corail, au collier noir bordé de rose présent uniquement chez le mâle adulte et aux rectrices très développées. C'est en en fait un véritable fléau, d'une part, parce qu'il menace les espèces cavernicoles locales comme la Sitelle torchepot et le Pigeon colombin. Très agressif, sans gêne et bruyant, il entrerait en compétition avec elles. D'autre part, parce qu'il peut également commettre d'importants dégâts sur les arbres fruitiers. Dans son aire d'origine, l'espèce est accusée de perpétrer de forts dommages sur les cultures céréalières. Oiseau robuste à forte dynamique de population, il voit ses effectifs augmenter de façon exponentielle, et profite de la générosité des usagers des parcs des villes qui le nourrissent. En Ile-de-France on estime la population à au moins 1 500 individus. Son origine serait probablement due à des lâchers involontaires dans les secteurs douaniers de Roissy et d'Orly, il y a maintenant une vingtaine d'années. L'espèce s'est bien implantée dans la région et forme à présent des populations férales qui colonisent peu à peu les départements limitrophes, puis ceux un peu plus éloignés, dont l'Oise.

## LANCEMENT DE L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL

Conformément aux grandes lignes du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2012 – 2018, le service technique « Migrateurs terrestres et aquatiques – Zones Humides »/SAGIR de la FDCO a entrepris de mettre en place un inventaire départemental sur l'espèce dès juillet 2016. Afin de familiariser et sensibiliser les usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs, promeneurs…), à l'identification de l'espèce et sa problématique, un article est paru dans une précédente édition (N°78 - septembre 2016) et sonnait le lancement de l'inventaire départemental.

## LES RÉSULTATS

Sur presqu'une année, cet inventaire aura permis de collecter 363 données réparties sur 16 communes de l'Oise, soit 2,31% de nombre de communes du département et émanant de 17 observateurs. La carte ci-dessous fait état des communes impactées et du nombre d'individus observés. Si certaines communes ne sont pas mentionnées, cela ne signifie nullement que l'espèce n'y est pas présente, mais qu'elle n'a pu être observée.

## DISCUSSION ET CONCLUSION

Au vu de ces résultats, il convient de souligner que l'espèce, qui jusqu'alors semblait être concentrée au sud du département, a entrepris de coloniser d'autres communes du centre, voire beaucoup plus au nord de l'Oise. Ce phénomène s'avère être inquiétant, car il signifie que des noyaux de reproducteurs potentiels sont en train de se former. Compte tenu de la robustesse et de la forte dynamique de population de cette espèce, il est à risquer que celle-ci poursuive son explosion géographique et démographique, à moyen terme, non seulement dans notre département, mais aussi dans ceux voisins du nôtre. A titre préventif et afin de connaître son évolution, une phase de surveillance continue sur l'espèce est de rigueur. Aussi, les usagers de la nature sont sollicités à poursuivre leur prospection, l'idée étant de les sensibiliser à déclarer systématiquement à la FDCO, tout individu observé. D'autre part, au vue du caractère invasif et des risques pour l'environnement qu'elle représente, peut-être serait-il judicieux d'envisager un moyen de régulation. Pour conclure, il convient de remercier toutes celles et ceux qui ont participés à cet inventaire départemental. Ils ont démontré ainsi leur réel intérêt au maintien de la biodiversité.

*Sylvia Dumont*
*Technicienne supérieure*

**Figure 1 : Recensement des perruches à collier sur l'ensemble du département de l'Oise**

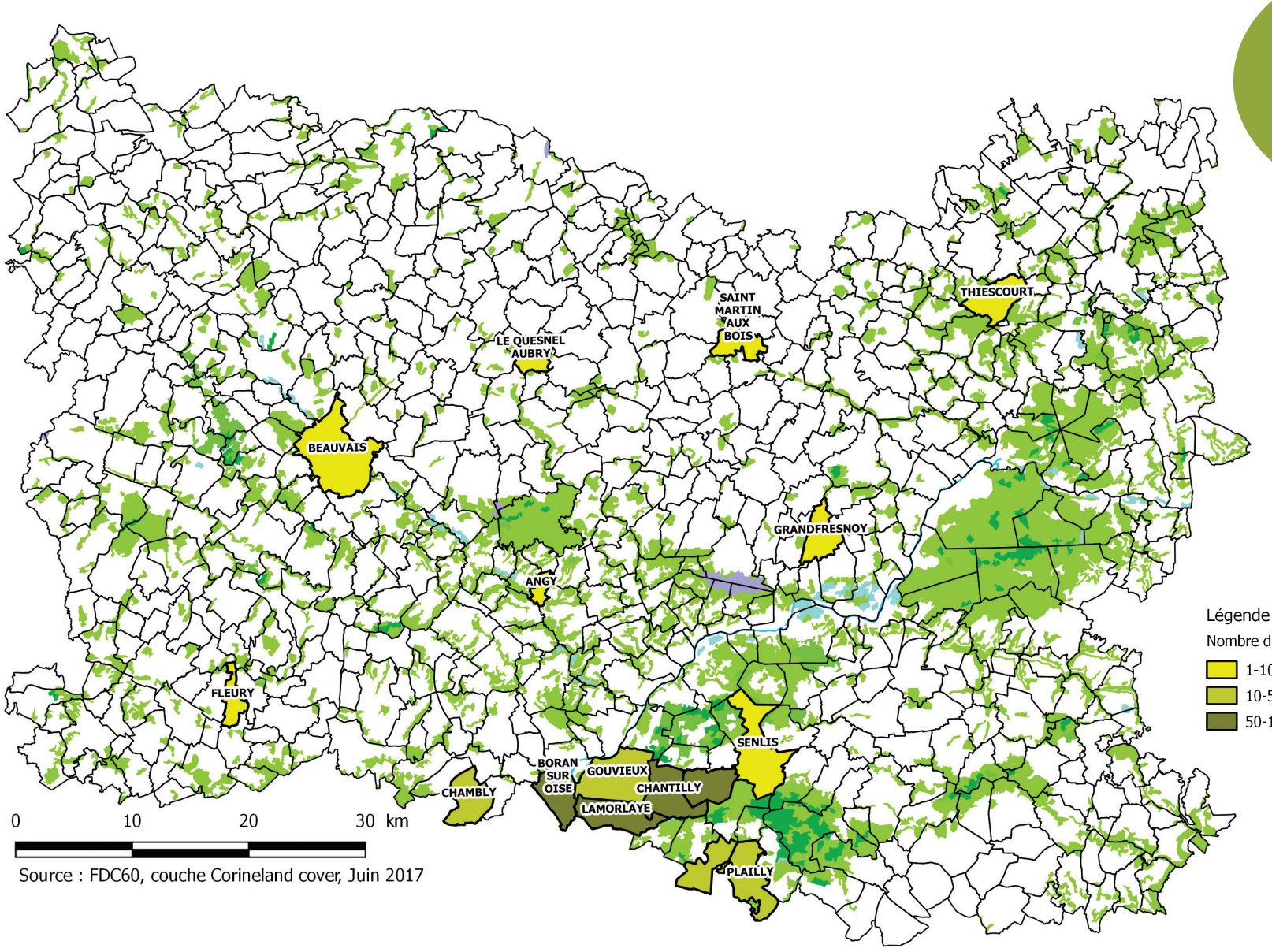


Source : FDC60, couche Corineland cover, Juin 2017

**Tout individu observé doit être déclaré à la FDCO.**

Contact : Sylvia Dumont au 06.09.82.02.61

Liste de communes :

Angy, Avilly-Saint-Léonard, Beauvais, Boran-sur-Oise, Chambly, Chantilly, La Chapelle-en-Serval, Fleury, Gouvieux, Grandfresnoy, Lamorlaye, Plailly, Le Quesnel-Aubry, Saint-Martin-aux-Bois, Senlis, Thiescourt.

Légende

Nombre de Perruche à collier, entre :

- 1-10
- 10-50
- 50-100